

Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements Ville de Marseille

13, Square Sidi Brahim - 13005 Marseille

OBJET : APPEL À CANDIDATURES

- « Résidence de création musicale » à l'Espace Musical Hypérion
Du lundi 9 au vendredi 13 juin 2025 inclus

OU

- « Résidence de création scénique » à l'Espace Musical Hypérion
Du lundi 24 vendredi 28 novembre 2025 inclus

1 seul appel à candidatures = 2 lauréats désignés

- 1er lauréat sera positionné sur la résidence du mois de juin 2025,
- 2e lauréat sera positionné sur la résidence du mois de novembre 2025.

Lors du dépôt du dossier en ligne, les candidats pourront choisir de se positionner sur une période précise (mois de juin 2025, mois de novembre 2025 ou indifférent)

Date limite de réponse à l'appel à candidatures : le 4 mai 2025

Date prévisionnelle d'information de la décision : le 15 mai 2025



VILLE DE
MARSEILLE

1 – PRÉSENTATION

La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements et la Ville de Marseille sont engagées dans une politique de soutien et de valorisation de la création artistique. Dans ce contexte, la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille souhaite mettre à disposition son espace de travail, l'Espace Musical HYPERION – 2bis, avenue du Maréchal FOCH - 13004 Marseille, afin d'accueillir en résidence un·e musicien·ne ou un groupe de musiciens·nes.

Par ses infrastructures (espace scénique et locaux de répétition), l'Espace Musical HYPERION constitue un espace privilégié pour stimuler et encourager la création musicale locale. (cf. profil technique du lieu annexé à ce document).

2 – DURÉE DE LA RÉSIDENCE

La durée de la résidence est fixée de 5 jours, sur une amplitude allant de 9h à 19h30 .

- Du lundi 9 au vendredi 13 juin 2025 inclus une « résidence de création musicale » (une attention particulière sera portée aux créations en cours n'ayant pas encore été présentées).

OU

- Du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2025 inclus une « résidence de création scénique » (une attention particulière sera portée aux dossiers d'artistes jeunes et émergents avec peu d'expérience scénique ou aux premières présentations de créations originales).

Le personnel Hypérion sera présent pendant les heures d'ouverture au public de l'établissement (du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h fermeture).

3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La rémunération est de **2 000,00 euros TTC** pour la résidence du mois de juin 2025 et de **2 000,00 euros TTC** pour la résidence du mois de novembre 2025, quel que soit l'effectif du groupe, incluant le personnel technique.

La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements ne prendra pas à sa charge les éventuels frais de transport, de restauration et d'hébergement complémentaires.

Selon les règles de la comptabilité publique, la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements s'engage ainsi à verser au lauréat sur présentation d'une FACTURE, la somme totale de **2 000,00 euros TTC (DEUX MILLE EUROS)** correspondant :

- aux temps de création et de recherche,
- à la création artistique,
- au(x) spectacle(s) de sortie de résidence (c.f 5.1),
- au versement de droits d'auteur dans le cas d'exploitation d'œuvres pendant la restitution de la résidence.

L'UTILISATEUR devra créer un compte CHORUS PRO où il pourra déposer la FACTURE après le service fait.

Un numéro de bon de commande lui sera transmis en amont.

4 – CONDITIONS TECHNIQUES

La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements met à disposition du·de la musicien·ne ou du groupe de musicien·nes accueilli·es un régisseur d'accueil présent sur site aux jours et horaires mentionnés dans l'article 2. L'Espace musical Hyperion peut mettre à disposition un technicien son entre 9h et 17h les jours de résidence, si la demande est faite.

Profil technique du lieu : c.f Annexe de l'appel à candidatures.

5 – OBLIGATIONS

5.1 – Sortie de résidence

Le·la musicien·ne ou groupe de musicien·nes devront proposer une restitution du travail effectué lors de la résidence, gratuite et ouverte à tout·es ou si le spectacle traite d'un thème spécifique, au public ciblé.

Cette représentation pourra être différée par rapport à la période de résidence proprement dite en fonction de l'avancée du processus de création.

6 – DÉTAIL DE L'APPEL A CANDIDATURES

6.1 – Les structures éligibles

Cette résidence est dédiée à la création musicale, de ce fait :

Sont éligibles à cette résidence tout projet de création dans le domaine du spectacle vivant soutenu par une organisation professionnelle, c'est-à-dire structurée en tant que personne morale (associations, collectifs, etc.) et détentrice à minima du **récépissé d'entrepreneur du spectacle** (producteur).

6.2 – Modalité de sélection des projets

Afin de garantir la transparence des choix des projets bénéficiant du soutien de la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements, celle-ci a choisi de mettre en place un comité consultatif d'expert·es. Ce comité examine et sélectionne les demandes de résidence.

Date prévisionnelle d'information de la décision de la commission : entre le 12 et le 16 mai 2025.

6.3 – Critères de choix

Les dossiers incomplets au regard des pièces justificatives demandées au format pdf et incompatibles avec les conditions techniques et d'accueil de l'Espace Musical HYPERION (dimensions du plateau, respect de la sécurité des lieux, etc.) ne seront pas analysés (c.f 6.4).

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection qui analysera les dossiers en fonction des critères suivants :

- La dimension artistique du projet (expérience artistique, présentation du projet de création, etc.) ;
- La faisabilité financière et technique de la résidence ;
- La cohérence de la construction du budget global de la production ;
- Le rayonnement du projet, en particulier en matière de diffusion ;

- La pertinence du choix de l'Espace Musical HYPERION pour le projet.

Les candidatures intégrant une démarche éco-responsable (considérations en faveur de l'environnement) ainsi qu'une attention spécifique à la mixité des équipes et des auteurs et autrices seront favorisées.

Par ailleurs, la Mairie des 4ème et 5ème arrondissements porte une attention particulière aux structures émergentes (première création d'album, création d'une première tournée, etc.).

6.4 – Constitution du dossier artistique (pièces justificatives à fournir au format pdf)

ATTENTION, pour que votre dossier soit recevable et analysé, vous devez impérativement envoyer un « Dossier Artistique » de 15 pages maximum au format PDF qui devra contenir les éléments suivants :

- Note d'intention artistique ;
- Dossier artistique de la création ;
- Lettre de motivation pour l'obtention de la résidence ;
- Présentation du Budget de la Résidence (Comment va être répartie la somme de 1 000,00 euros ?) ;
- Présentation de la structure et rapport d'activité de l'année N - 1 ;
- CV, biographies de l'équipe artistique (et techniciens) ;
- Futurs projets suite à la résidence ;
- Kit de presse ;
- Support média (à voir et/ou à écouter) ;
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date de l'occupation de l'Espace Musical HYPERION ;
- Tout document complémentaire qui semble pertinent de porter à la connaissance du Comité.

6.5 – Constitution du dossier administratif (pièces justificatives à fournir au format pdf)

Par ailleurs, en fonction de la raison sociale de la structure, les pièces administratives mentionnées dans le tableau ci-après doivent également nous être communiquées au format PDF.

Documents à fournir en fonction de la raison sociale de la structure	
Associations	Sociétés
<ul style="list-style-type: none"> • Document INSEE avec N° SIRET et code APE • Récépissé de la Préfecture • Extrait Journal Officiel (avec date de parution) • RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee et de celle de l'association figurant sur les autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait Kbis ou Document INSEE avec N° SIRET et code APE • RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee ou kbis et correspondant à l'adresse de la société et figurant sur les autres documents fournis

<p>documents fournis</p> <ul style="list-style-type: none">• Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date d'occupation du Hangart,	<ul style="list-style-type: none">• Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date d'occupation du Hangart
---	--

6.6 – Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Par mail aux adresses suivantes : jkhelil@marseille.fr ; cbillardello@marseille.fr ; albeaulieu@marseille.fr ; nhoareau@marseille.fr

OU

En mains propres (contre reçu) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie des 4ème et 5ème arrondissements de la Ville de Marseille (13 square Sidi-Brahim, 13005 Marseille).

L'enveloppe devra porter la mention « Réponse à l'appel à candidatures - Résidence de création musicale à l'Espace Musical HYPERION ».

Date limite de réception des dossiers : le 4 mai 2025

La date butoir doit être scrupuleusement respectée. En effet, par souci d'égalité, aucun dossier communiqué hors délai ne sera accepté.

Il est à noter qu'aucun motif de retard ne sera pris en compte et que les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Renseignements : 04 91 49 94 94 / 04 91 14 60 08 / 04 91 14 60 12 /

7 – CONVENTION

Une convention de mise à disposition de locaux sera signée entre la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements et le résident.

En cas de report ou d'annulation, la convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure conformément à l'article 1218 du Code Civil.

8 – COMMUNICATION

Lors de l'accueil en résidence, la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements se réserve le droit de prendre des photos pendant les répétitions, de filmer des courtes séquences de moins de trois minutes pour une diffusion sur les réseaux sociaux, sur le site de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements à des fins de communication non commerciales.

Le résident s'engage à respecter la charte graphique de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements de Marseille et faire apparaître les logotypes de l'Espace Musical HYPERION et de la Mairie sur toutes les éditions et publications relatives au spectacle créé lors de la résidence.

ANNEXE

Profil Technique de l'Espace Musical Hypérion

- **Adresse postale** : 2Bis Av. du Maréchal Foch, 13004 Marseille
 - **Téléphone** : 04 91 49 27 88
 - **Régisseur** : Gabin Vandenberghe / gvandenberghe@marseille.fr – 04 91 49 94 98
- > (disponible pour toute demande de renseignement technique sur la structure)

IMPORTANT – Conditions Techniques

- L'Espace Musical Hypérion ne dispose pas de place de parking réservée, le stationnement et la manutention du matériel peuvent s'avérer difficile.
- L'Espace Musical Hypérion ne possède pas d'accès PMR.
- Le-la musicien-e ou groupe de musicien-ne-s devra s'assurer de la faisabilité de la résidence au sein de l'Espace Musical Hypérion en fonction des éléments techniques communiqués.
- Le-la musicien-e ou groupe de musicien-ne-s déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques de l'Espace Musical Hypérion.

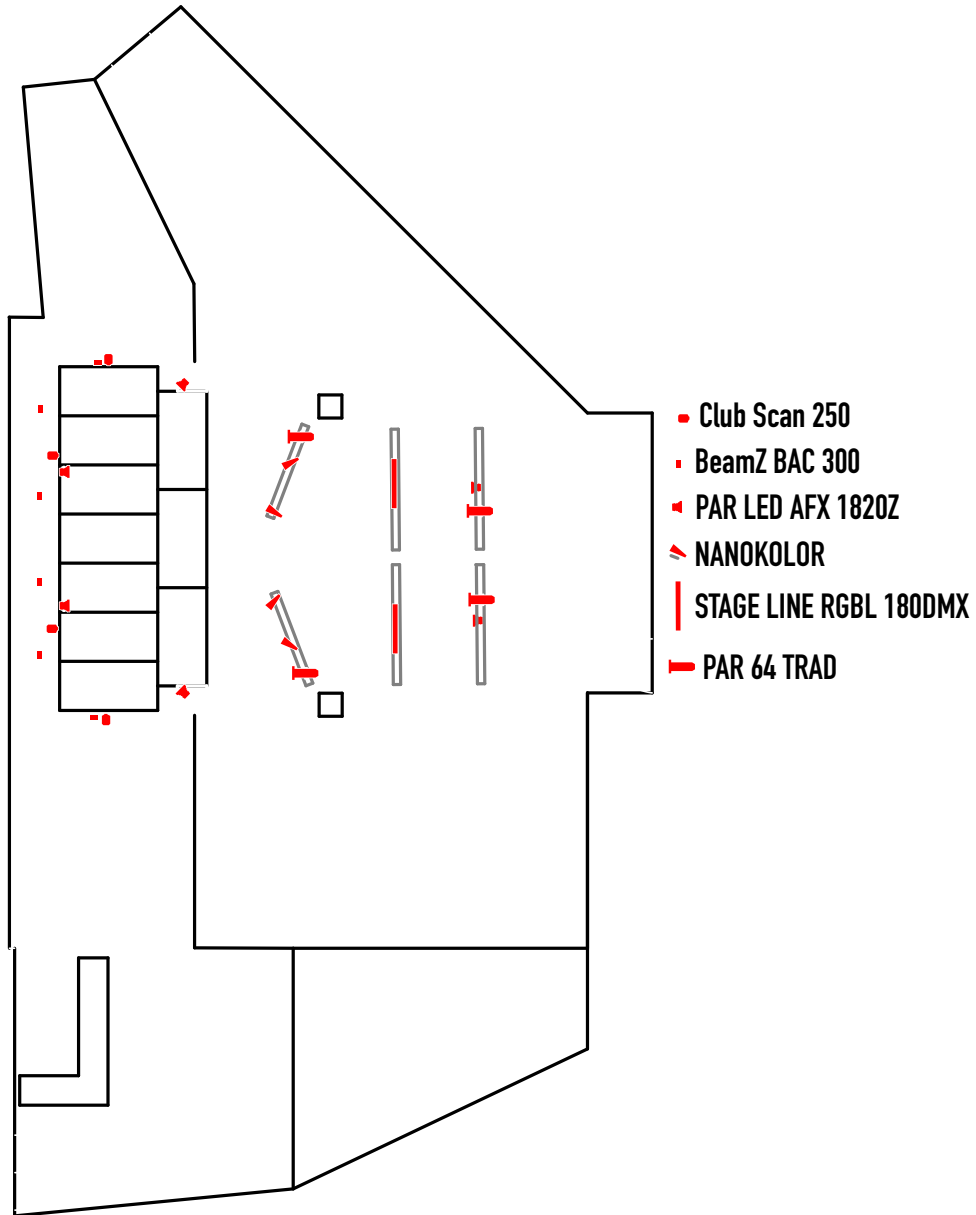
Informations utiles :

- Scène : 7mx3mx0,2m (LxPxH)
- Hauteur sous plafond sur scène : 2m
- Loges de 12m² avec toilettes, douches et réfrigérateur justes derrière la scène
- Un bar est à disposition, avec micro-onde et réfrigérateur, il n'y a pas de tireuse sur place ni d'évier (il faut utiliser celui des loges et/ou toilettes)

Spécificité Techniques :

- ◆ Patch analogique 24 In/8 out
- ◆ Diffusion (*l'ensemble du système est calé, delayé et processé*) :
 - High/Mid : Yamaha DZR 15 x2 (*enceinte 2 voies amplifiée avec DSP interne, 2000w, 139 dB SPL Max, 34Hz – 20kHz, couverture : H90°xV50°*)
 - Sub : Yamaha DXS 18 XLF x2 (*Sub amplifié avec DSP interne, 1600w, 136dB SPL Max, 30Hz-150Hz*)
- ◆ Wedge : Yamaha DZR 10 x6 (*enceinte 2 voies amplifiée avec DSP interne, 2000w, 137 dB SPL Max, 44Hz – 20kHz, couverture : H90°xV60°*)
- ◆ Console son : QSC TouchMix 30 Pro (*24 in/14 out (+LR) + 3x2 Aux in Stéréo Jack TRS + USB Stéréo, numérique avec gain d'entrée analogique, Interface audio 32in/32out, 6 processeur d'effets, EQ 6 bandes + compresseur + gate par tranche, 8 sous groupe avec EQ 6 bande + Comp/limiteur*)
- ◆ Console lumière : SGM Studio 24 Scan Control
- ◆ Video Projecteur Benq + écran électrique 3x2m (*attention : l'écran se déroule au devant de la scène, prévoir un ordinateur ayant une entrée HDM*)

PLAN DE LA SALLE



Matériel audio à disposition :

Micros	Quantité
Shure Beta 52	1
Audix D6	1*
Shure SM57	4
Shure SM58	4
Sennheiser E906	2
Sennheiser MD421	2*
Sennheiser MD441	1*
Samson C02	2
Neumann KM184	2*
Sennheiser HF EW300	2
DI	
Radial Passive Mono	2
Radial Passive Stéréo	2
Radial Active mono	1
SCV Active mono	2
EMO Passive stéréo	2
Stand	
GPP	8
PPP	2
GP Embase ronde	1
Stand Clavier	3
Pince Snare/Toms	4
Divers	
Tapis Batterie	1
Pupitre	2
Support Tablette	1

Backline mis à disposition :

Types	Ref.	Qté
Amplis Guitares	Fender Champion 100	2
	Marshall JCM2000	1
	VOX AC30	1*
	Orange AD30	1*
Ampli Bass	Fender Rumble 100	1
Batterie	Yamaha Birtch Custom (Fûts :12"/13"/16"/22" ,Snare Yamaha Steel Shell, Cymbales Meinl /Zildjian : hi-hat/1 crash/1 ride)	1

* Disponible uniquement lorsque le régisseur est présent lors de l'évènement.

Lors d'une mise à disposition de la salle, vous êtes **entièrement responsable** du matériel présent sur place. Nous vous prions d'en faire bon usage et de prévoir **un.e technicien.e son** si vous êtes amené.e.s à devoir utiliser le système son.